

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 27 février 2017 à 15 h 15

Président : M. Alexey Borodavkin.....(Fédération de Russie)

GE.17-11460 (F) 080117 090117



* 1 7 1 1 4 6 0 *

Merci de recycler



Le Président (*parle en russe*) : Je déclare ouverte la 1408^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme je l'ai expliqué pendant la dernière séance plénière, nous aborderons cet après-midi le débat de haut niveau de la Conférence. Deux orateurs sont inscrits sur la liste d'aujourd'hui. Permettez-moi de suspendre brièvement la séance le temps d'accueillir le premier orateur, Son Excellence M. Ayman Safadi, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en russe*) : La séance reprend. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite chaleureusement la bienvenue à notre premier invité de marque aujourd'hui, Son Excellence M. Ayman Safadi, Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Jordanie. Je vous remercie, Excellence, d'intervenir aujourd'hui devant la Conférence du désarmement. Je vous donne la parole.

M. Safadi (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de présenter mes condoléances les plus sincères à la suite du décès de l'Ambassadeur Churkin.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus, je vous l'assure, de votre capacité à guider avec succès les travaux de la Conférence en vue de réaliser les nobles objectifs que nous partageons tous, pour l'avenir de l'humanité.

La Conférence, qui a joué un rôle important dans le domaine des négociations multilatérales, nous a aidés à progresser vers l'établissement d'une structure universelle du désarmement reposant sur le consensus. Malheureusement, cela fait plus de deux décennies que la Conférence ne réussit pas à progresser dans l'accomplissement de son mandat, qui est de négocier des instruments juridiquement contraignants en matière de désarmement, étant donné l'incapacité des participants à s'entendre sur un programme de travail.

Même si certains sont portés à croire que la situation est décourageante, la Jordanie reste convaincue qu'il y a moyen de surmonter les obstacles au succès des travaux de cette assemblée en amorçant un dialogue exhaustif qui tienne compte des points de vue et préoccupations de toutes les parties et qui rétablisse la confiance de la communauté internationale dans le rôle de la Conférence en tant qu'unique instance pour la conduite de négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération. Le fait que la Conférence a négocié précédemment, et avec succès, d'importants instruments dans des circonstances mondiales non moins complexes et polarisées que celles qui sont les nôtres aujourd'hui nous autorise à espérer un déblocage de la situation, un progrès décisif dans lequel il sera tenu compte des préoccupations de tous les États et qui contribuera à renforcer la paix et la sécurité dans le monde.

La Jordanie espère également que des progrès seront accomplis sur la voie de l'élargissement de la composition de la Conférence de façon à la rendre représentative – ou du moins davantage représentative des désirs et intérêts de tous les États – comme c'est le cas dans d'autres grandes instances internationales. On ne peut plus accepter que les portes de cette assemblée, qui traite de l'une des questions internationales les plus importantes, restent fermées à de nombreux États qui ont exprimé le désir d'en faire partie et qui pourraient l'aider à réaliser ses nobles objectifs.

La Jordanie s'efforce continuellement d'assurer la sécurité pour tous, en rendant universels les principaux traités de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. En outre, la Jordanie participe activement à tous les efforts internationaux en faveur du désarmement, en particulier dans le domaine des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, région qui, comme vous le savez tous, continue à souffrir de conflits à la fois nouveaux et de longue date, très menaçants non seulement pour la région et son avenir, mais aussi pour la communauté internationale tout entière et notre avenir commun.

L'engagement de principe de mon pays à l'égard de ces objectifs est confirmé par le fait qu'il a ratifié tous les instruments internationaux de désarmement et de non-

prolifération, et qu'il a continué d'appuyer les efforts déployés pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur. En 2014, la Jordanie a fourni une formation complète sur le terrain à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui a contribué à améliorer considérablement les capacités d'inspection sur place de la Commission, la rendant ainsi plus apte à exécuter son mandat. La Jordanie continue à collaborer avec la Commission et a fourni, plus tôt ce mois-ci, des formations portant sur la santé, la sûreté et la sécurité à plus de 90 experts internationaux dans la région de la mer Morte.

La Jordanie continuera à œuvrer pour la paix et la stabilité, tant à l'échelle régionale que mondiale. Elle poursuivra sa collaboration avec la communauté internationale dans le but de trouver des solutions pacifiques aux conflits régionaux qui ont provoqué le déplacement de millions d'habitants et en ont projeté plusieurs centaines de milliers d'autres dans une situation de catastrophe humanitaire. La Jordanie continuera à chercher une solution pacifique à la question de Palestine sur la base d'une solution à deux États, qui accorde à la Palestine le statut d'État indépendant dont les frontières sont alignées sur celles du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, tout en assurant la reconnaissance et la sécurité d'Israël. La Jordanie continuera à travailler avec toutes les parties prenantes afin de trouver à la crise syrienne une solution qui soit acceptable par le peuple syrien, qui mette un terme à ses souffrances et lui permette de réaliser ses aspirations. Tout en remerciant la communauté internationale d'aider la Jordanie à répondre aux besoins de plus de 1,3 million de réfugiés, nous tenons à souligner que satisfaire aux besoins de ces personnes en matière de développement c'est investir dans une sécurité commune. En effet, en l'absence de tout effort d'éducation et de formation, si on ne montre pas à des centaines de milliers d'enfants qu'ils font partie de la société humaine au sens large, il en résultera un climat de désespoir et d'oppression qui favorisera l'éclosion du sectarisme et du terrorisme, en empoisonnant l'esprit de ces enfants et en les exposant à l'exploitation et à la tentation d'une guerre barbare contre l'humanité tout entière.

La Jordanie poursuit son objectif de paix, de sécurité et de stabilité dans la région en s'opposant au terrorisme sur les plans militaire aussi bien qu'intellectuel. Elle s'engage également à promouvoir une représentation véridique et exacte de l'islam et de ses nobles principes, notamment la célébration de l'humanité et de la vie, pour combattre les idées aberrantes répandues par les terroristes.

Pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue un fondement solide à partir duquel peuvent être déployées les initiatives de non-prolifération nucléaire. Le Traité sert également de tremplin principal pour aider les États à acquérir des technologies nucléaires à des fins pacifiques. La Jordanie espère que la réunion de la Commission préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2020 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra à Vienne en mai, deviendra un point de départ pour la mise en œuvre du plan d'action et des résultats de la Conférence d'examen de 2010, qui portent sur les trois principales priorités du Traité : la non-prolifération des armes nucléaires, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen permettra d'éliminer les obstacles qui ont entraîné l'échec de la Conférence d'examen de 2015.

Devant cette honorable assemblée, la Jordanie regrette qu'aucune conférence ne se soit encore tenue sur l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs. L'échec des efforts visant à organiser une telle conférence va à l'encontre de la décision prise à la Conférence d'examen de 2010 et de la résolution adoptée à l'issue de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. L'échec prolongé de la mise en œuvre de la résolution sur le Moyen-Orient a donné lieu à une crise de confiance à l'égard du régime de non-prolifération, que la Conférence d'examen de 2010 avait tenté de mettre en place au prix de tant d'efforts et qui repose sur le principe de la sécurité pour tous. Nous exhortons ceux qui ont soutenu la résolution de 1995 à redoubler d'efforts pour en assurer la mise en œuvre et avoir raison du sentiment de frustration qui entoure le Traité, sentiment né de l'échec de la toute dernière Conférence d'examen à obtenir un consensus sur un document final. Nous

demandons en outre à toutes les parties qui refusent de participer à la conférence reportée ou qui hésitent à y participer, ainsi qu'à celles qui souhaitent aller plus loin que le mandat des conférences d'examen, de réévaluer leur position et de tenir compte des tentatives réussies de mise en place de zones exemptes d'armes nucléaires, et de la contribution de ces succès à la réduction des risques nucléaires et au renforcement du régime de non-prolifération.

Nous affirmons une fois de plus que l'obtention d'une solution viable au conflit israélo-palestinien, grâce à la création d'un État palestinien indépendant et souverain où tous les territoires nationaux palestiniens sont reliés géographiquement, avec Jérusalem pour capitale, et la cessation de l'occupation des territoires arabes par Israël, garantiront la sécurité de tous et permettront d'éviter une course régionale aux armements régionale, qui présente le risque d'aggraver le conflit et de séparer davantage les deux parties.

Nous espérons poursuivre notre collaboration avec tous les États représentés ici et tous les membres de notre communauté internationale unique et unie, afin d'assurer la paix et la sécurité pour tous les peuples de notre région et au-delà, et pour combattre le terrorisme qui nous menace tous. Nous espérons faire des progrès concrets dans l'action que nous menons en vue de créer un monde exempt d'armes de destruction massive, dans lequel règnent la paix, la sécurité et la stabilité, pour tous.

Je vous remercie de m'avoir accordé cette occasion appréciable de vous parler. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Son Excellence de sa déclaration. Je voudrais également exprimer ma gratitude pour les félicitations qui m'ont été adressées et pour les condoléances présentées à la suite du décès de l'Ambassadeur Vitaly Ivanovich Churkin.

Je suspends la séance quelques minutes le temps de raccompagner M. Safadi.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en russe*) : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je voudrais reprendre notre séance et souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, Son Excellence M. Bert Koenders, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Merci, Excellence, d'intervenir devant la Conférence du désarmement. Vous avez la parole.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Excellences, honorables délégués, Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est pour moi un grand honneur de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à la Conférence du désarmement.

Il y a cent-dix ans, plusieurs grandes et petites puissances se sont réunies à La Haye pour débattre de questions de guerre et paix. Elles ont adopté une série de conventions visant à réduire les conflits militaires. La commémoration de la deuxième Conférence internationale de la paix de La Haye a eu lieu la semaine dernière ici à Genève, et à cette occasion, je remercie l'Ambassadeur de Fédération de Russie d'avoir assumé la présidence de cet événement et de l'avoir organisé.

Les participants à la Conférence de La Haye ont reconnu l'importance du dialogue et de la coopération. Dans le contexte de la mondialisation, cette compréhension est aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque. Pensons aux essais nucléaires et autres provocations de la République populaire démocratique de Corée, au recours aux armes chimiques en Syrie, aux cyberattaques, à la menace du terrorisme et même aux risques de terrorisme nucléaire et à l'emploi de bombes « sales ».

Les nombreuses divisions géopolitiques font obstacle à nos efforts de recherche de solutions communes, mais nous ne devons jamais perdre de vue qu'aucun d'entre nous ne peut faire face seul aux menaces actuelles. Elles touchent la communauté internationale dans son ensemble, et nous devons donc les affronter tous ensemble ; il n'y a pas d'autre option.

C'est pourquoi je souhaite concentrer aujourd'hui mes commentaires sur l'importance du multilatéralisme. Mon pays recherche et favorise la coopération

internationale sur toutes les questions d'intérêt commun. Le désarmement est dans notre intérêt commun en 2017, comme il l'était déjà en 1907.

Le multilatéralisme, à condition évidemment qu'il soit efficace, a démontré son utilité à de nombreuses reprises ; ce n'est pas un luxe réservé aux beaux jours. Il fait ses preuves en période de difficultés. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en est un exemple évident. Dans le passé, nous avons craint que des dizaines d'États soient dotés d'armes nucléaires et que des crises surviennent constamment ; au lieu de cela, nous avons maintenant un régime d'application quasi universelle, qui a réduit les risques que des armes nucléaires soient utilisées, un régime qui engage les États à opter pour le désarmement, un régime qui a définitivement étouffé la menace d'une course aux armes nucléaires en Europe et ailleurs. Le TNP montre bien que la maîtrise des armements nucléaires n'est pas un jeu à somme nulle ; une plus grande sécurité pour l'un n'implique pas une sécurité moindre pour les autres. La réduction du nombre d'armes nucléaires peut signifier une plus grande sécurité pour tous.

Nous avons tous bénéficié de ces mesures en faveur de la non-prolifération et du désarmement, et nous devons poursuivre nos efforts en vue de réaliser nos objectifs, y compris l'objectif « option zéro » (ou « Global Zero ») de l'élimination de toutes les armes nucléaires à l'échelle de la planète.

Nous entamons un nouveau cycle de Conférence d'examen pour le TNP. En assumant la présidence de la première session du Comité préparatoire, les Pays-Bas sont conscients des obstacles considérables que nous devons affronter : l'absence d'une entente en 2015, les tensions et la polarisation internationales, et les divergences de point de vue sur les progrès en matière de désarmement.

Mon pays a l'intention de relancer le processus et de remettre la machine en route. Tout le monde n'a peut-être pas exactement les mêmes intérêts, mais nous sortirons tous gagnants si les objectifs du TNP sont réalisés. Le Gouvernement hollandais est en train d'adopter une nouvelle approche fondée, je l'espère, sur un multilatéralisme efficace. J'ai confié cette mission importante à Henk Cor van der Kwast, notre ambassadeur chargé des questions de désarmement, qui se trouve juste derrière moi.

Nous tenons actuellement de nombreuses consultations à l'échelle mondiale. Nous voulons que le débat se poursuive au-delà de Genève et de Vienne pour que tous les pays, petits et grands, soient entendus. De concert avec le Gouvernement sénégalais, nous avons tenu notre première réunion régionale à Dakar, la semaine dernière. Le mois prochain, nous tiendrons des réunions à Jakarta et Santiago, sous l'égide conjointe des Gouvernements indonésien et chilien. Si nous agissons de cette manière, c'est parce que le TNP sert les intérêts de tous les États – pas seulement de quelques-uns. Nous tentons de tenir compte, le mieux possible, des intérêts communs. Nous voulons amorcer un nouvel élan qui se prolongera pendant le reste du processus d'examen.

Nous savons tous que cela ne sera pas facile. J'étais présent à la Conférence de 2015 et à d'autres Conférences d'examen. Les négociations sont souvent difficiles, longues et parfois très frustrantes. L'adoption du Plan d'action global commun ne s'est pas déroulée sans accroc, mais le travail acharné donne de bons résultats. L'Agence internationale de l'énergie atomique s'est assurée que l'Iran tenait ses engagements. L'accord s'est révélé un succès, et nous continuerons à soutenir la mission de vérification de l'Agence. Nous demandons à toutes les parties de continuer à respecter leurs engagements. Si l'Iran prend des mesures non conformes à ses obligations, il faudra demander à son gouvernement de rendre des comptes, directement et par des voies multilatérales.

Heureusement, le multilatéralisme ne relève pas exclusivement des États. À l'heure actuelle, les coalitions en faveur du désarmement ont une portée plus vaste. Les organisations non gouvernementales (ONG) telles que l'Initiative relative à la menace nucléaire font un excellent travail. Elles contribuent à combler les écarts entre les différents intervenants – un rôle que je crois nécessaire – et proposent des solutions inédites. Ces nouvelles formes de multilatéralisme nous ont permis de faire de grands progrès dans la protection des populations civiles. Prenons, par exemple, le rôle des ONG dans le domaine du déminage. Ces organisations mènent un grand nombre des opérations de déminage proprement dites ; elles ont été les premières à déclarer leur ambition de parvenir à un

monde exempt de mines d'ici à 2025, objectif adopté plus tard par les États parties à la Convention d'Ottawa. En outre, les ONG aident ces États à se débarrasser de toutes leurs mines dans les dix ans à compter de leur adhésion à la Convention.

Nos efforts collectifs en vue d'éliminer les armes à sous-munitions donnent également de bons résultats. Sous la présidence des Pays-Bas, en 2016, les Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions sont convenues de débarrasser le monde entier de ces armes d'ici à 2030. À l'échelle nationale, nous avons interdit les investissements dans les entreprises qui produisent, vendent ou distribuent des armes à sous-munitions, et nous continuerons à œuvrer avec d'autres à la réalisation de ces objectifs et à aider les pays touchés par ces armes dévastatrices.

Mesdames et Messieurs, nous avons vu ce que nous pouvons réaliser en travaillant ensemble, mais je m'en voudrais de présenter un tableau trop optimiste, car il reste encore beaucoup à faire. Notre volonté et notre capacité de confronter les menaces communes vont être mises à l'épreuve. Cependant, il y a plusieurs moyens de renforcer la sécurité internationale.

Premièrement, en matière de désarmement nucléaire, nos travaux bénéficieront d'un processus lancé cette semaine en vue d'avancer sur la voie de l'adoption d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous sommes fiers d'être partenaires du Canada et de l'Allemagne dans cette entreprise de deux ans. L'arrêt de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires plafonnera les arsenaux nucléaires et contribuera à empêcher les courses aux armes nucléaires. C'est une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire. Encore une fois, ce n'est pas un objectif qu'un seul État, ou même plusieurs, peuvent atteindre par eux-mêmes. La contribution et l'adhésion de toutes les parties prenantes sont nécessaires ; c'est pourquoi ce processus suppose une interaction avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt de pouvoir transmettre l'avis des experts, pour examen ultérieur par la Conférence du désarmement.

Cette année marque le début de négociations sur un traité d'interdiction des armes nucléaires. Les Pays-Bas ont décidé d'y participer de manière constructive et dans un esprit d'ouverture, mais aussi sans naïveté. Nous examinerons comment et dans quelle mesure une interdiction peut contribuer au désarmement nucléaire. Le multilatéralisme sera, ici aussi, à la base de nos efforts. Le but d'une telle interdiction devrait être de renforcer la sécurité internationale et, par conséquent, notre sécurité nationale ; cependant, pour réaliser cet objectif, cette interdiction devra venir compléter la structure multilatérale actuelle, et non pas l'affaiblir. Elle ne doit pas aggraver les divergences entre les États, et elle doit inclure les pays qui possèdent des armes nucléaires.

En ce qui concerne les armes classiques, le multilatéralisme est nécessaire si nous voulons relever les nombreux défis qui se posent à l'échelle mondiale, tels que les progrès technologiques réalisés dans le domaine des systèmes d'armes et dans le commerce des armes. Un groupe d'experts gouvernementaux se réunira pour discuter des systèmes d'armes létaux autonomes. Même si ces armes n'existent pas encore, nous croyons fermement que nous devons garder une longueur d'avance. Ce groupe offrira un espace multilatéral qui nous permettra de trouver des terrains d'entente. Cela fait déjà quelques années que les Pays-Bas travaillent sans relâche pour que ce groupe soit constitué, et ils comptent bien collaborer activement à ses travaux. En matière de multilatéralisme, la réussite commence souvent par des initiatives prises par une poignée d'États. J'encourage tous les États à faire preuve de ce genre de leadership pour aider à promouvoir le programme du désarmement en général.

Le commerce des armes nous touche tous. À la suite de l'intervention au Yémen, les Pays-Bas ont encore renforcé la stricte politique de contrôle des exportations qu'ils appliquaient déjà. Aucune licence d'exportation n'est accordée à moins qu'il ne soit absolument certain que les marchandises ne peuvent être, et ne seront pas, utilisées d'une manière contraire aux droits de l'homme ou au droit international humanitaire au Yémen. Nous avons constaté les conséquences dévastatrices du commerce illicite d'armes, des pays du Sahel jusqu'au cœur de l'Europe. Les armes sont létales, quel que soit le lieu où elles sont utilisées et quelle que soit leur provenance. L'insécurité engendrée par le commerce

illicite d'armes ne s'arrête pas à nos frontières, et nos efforts pour le combattre ne doivent pas s'y limiter. C'est pourquoi l'application effective et l'universalisation du Traité sur le commerce des armes sont indispensables.

En Europe, la maîtrise des armes classiques ne fonctionne plus guère. L'impossibilité de prendre précisément la mesure des capacités des uns et des autres engendre la méfiance. Les crises sous-régionales – telles que la situation en Ukraine – montrent bien qu'il est nécessaire de rétablir la confiance et de renforcer le contrôle sur les armes de type classique. Nous constatons ici, une fois de plus, à quel point le multilatéralisme est important. Des instances telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe permettent aux partenaires eurasiens et transatlantiques de s'entretenir ensemble de ces questions pressantes.

Ce sont là quelques exemples des raisons pour lesquelles nous devons adopter des approches multilatérales pour relever les défis mondiaux. Les avantages d'un multilatéralisme efficace sont évidents. Les progrès considérables que nous avons faits en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement, c'est ensemble que nous les avons accomplis. La coopération internationale est au cœur même de nos progrès ; elle est fondamentale pour notre sécurité nationale et internationale.

Le multilatéralisme nous a permis de connaître de grands succès, dont je viens de donner quelques exemples – le TNP, le Plan d'action global commun, les efforts internationaux portant sur les armes à sous-munitions et les mines terrestres – mais il y en a beaucoup d'autres.

Il nous reste de grands défis à relever, et l'aggravation des tensions géopolitiques rend notre tâche encore plus ardue. Ne laissons pas ces difficultés nous empêcher de réaliser nos objectifs communs. Notre sécurité en dépend. Nous ne sommes peut-être pas toujours d'accord sur tous les détails, ou même sur certaines questions de plus grande portée, mais les voies de communication doivent rester ouvertes. Nous devons nous efforcer de communiquer les uns avec les autres et de travailler ensemble.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il nous reste beaucoup de travail à faire. En 2017, comme en 1907, mon pays se tient prêt à travailler avec les autres afin de rendre notre monde plus sûr.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie Son Excellence de sa déclaration et des félicitations qu'il m'a adressées.

Je suspends la séance pendant quelques minutes le temps de raccompagner M. Koenders.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en russe*) : La séance reprend. Un membre de l'assemblée désire-t-il prendre la parole ?

Cela ne semble pas être le cas. Notre séance d'aujourd'hui est donc terminée. La prochaine séance plénière aura lieu demain, mardi 28 février, à 10 heures. Nous entendrons les interventions des Représentants du Kazakhstan, de la Lettonie, de l'Argentine, de la Grèce, de la République de Corée, de l'Espagne, du Japon, de la Fédération de Russie, du Bélarus, du Nigéria et de l'Italie. Elles seront suivies, l'après-midi, des interventions des Représentants de la Roumanie, du Guatemala, de la République bolivarienne du Venezuela et de la Thaïlande. La journée de demain sera bien remplie. S'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance.

La séance est levée à 16 heures.